



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN JUIN 2017

À la fin juin, 5039 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 648 de moins qu'à la fin mai. Le taux de chômage a, quant à lui, reculé de 3.3% à 2.9% (-0.4 point). Le taux de chômage valaisan se situe sous le niveau suisse pour la première fois depuis août 2011.

Le chômage a diminué dans les trois régions du Canton, essentiellement grâce aux professions saisonnières. L'activité a en effet repris dans l'hôtellerie-restauration et elle s'est poursuivie dans l'agriculture et la construction. Mais cette baisse du chômage concerne également l'ensemble des groupes de professions non-saisonniers.

Toutes les catégories de chômeurs ont bénéficié de la diminution de juin, notamment toutes les classes d'âge ainsi que les chômeurs de longue durée.

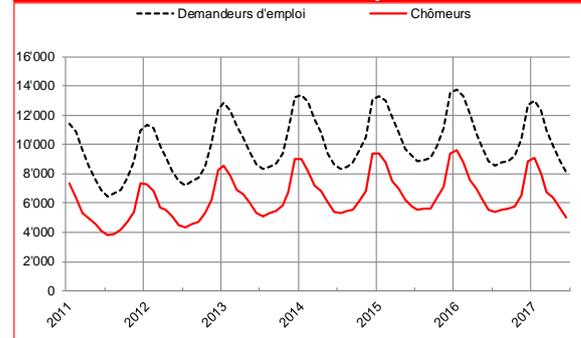
Par rapport à la même période de l'année dernière, le chômage a reculé de près de 9%. Le mois de juin confirme ainsi la tendance favorable observée durant le premier semestre de l'année.

7 juillet 2017

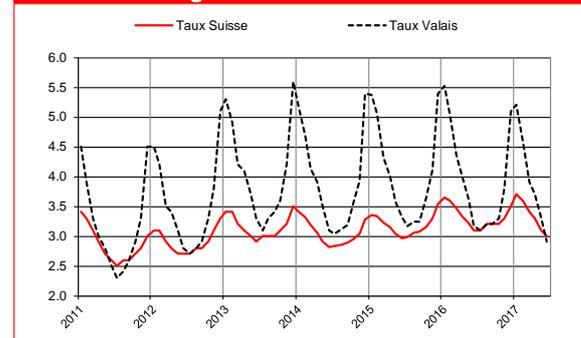
Chômage juin 2017

	Taux	Chômeurs	
Valais	2.9%	5039	↓
Haut-Valais	1.1%	464	↓
Valais central	3.7%	2500	↓
Bas-Valais	3.3%	2075	↓

Chômeurs et demandeurs d'emploi



Taux de chômage Suisse-Valais



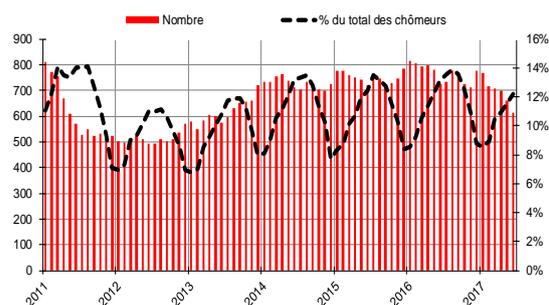
Chômage par régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Juin 2017	variation mensuelle	variation annuelle	Juin 2017	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	3.0	-0.1	0.1	133603	-6175	5871
Valais	2.9	-0.4	-0.3	5039	-648	-482
Haut-Valais	1.1	-0.3	-0.3	464	-145	-136
Valais Central	3.7	-0.5	-0.3	2500	-299	-207
Bas-Valais	3.3	-0.3	-0.2	2075	-204	-139
RAV Oberwallis	1.1	0.0	-0.3	460	-144	-136
ORP Sierre	3.4	-0.7	-0.5	798	-156	-101
ORP Sion	3.9	-0.3	-0.2	1704	-144	-105
ORP Martigny	3.2	-0.4	-0.2	1040	-128	-77
ORP Monthey-St.-Maurice	3.3	-0.3	-0.2	1032	-76	-65

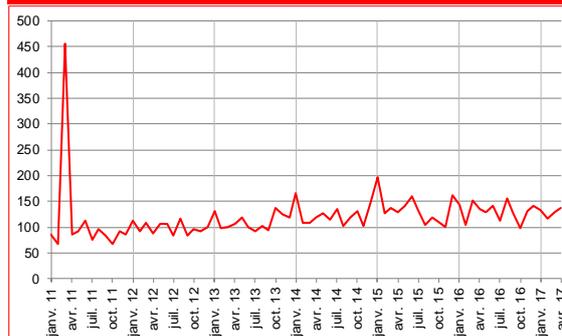
Contact

Peter Kalbermatten, Chef du Service de l'industrie, du commerce et du travail, entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 05

Chômeurs de longue durée



Arrivées en fin de droits



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Juin 2017	variation mensuelle	variation annuelle	□	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	700	-6	-69	3.1	0.0	-0.3
25-49 ans	2997	-420	-320	3.0	-0.4	-0.3
50 ans et plus	1342	-222	-93	2.6	-0.4	-0.2
Hommes	2663	-392	-339	2.8	-0.4	-0.4
Femmes	2376	-256	-143	3.0	-0.3	-0.2
Suisses	2759	-182	-167	2.1	-0.2	-0.1
Etrangers	2280	-466	-315	5.2	-1.1	-0.7
Au chômage depuis 1-6 mois	3218	-515	-182			
Au chômage depuis 6-12 mois	1208	-87	-189			
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	613	-46	-111			

Chômage par groupes de professions

	Juin 2017					
	Effectifs	Part en %	Variation mensuelle		Variation annuelle	
			Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Professions saisonnières						
Construction	485	10	-208	-30	-159	-25
Hôtellerie, restauration et nettoyage	1129	22	-267	-19	-120	-10
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	101	2	-58	-36	-29	-22
Professions non saisonnières						
Industrie	551	11	-43	-7	-62	-10
Professions commerciales et de la vente	657	13	-43	-6	-1	0
Transports et activités techniques	432	9	-40	-8	-67	-13
Information et communication	147	3	1	1	-25	-15
Activités spécialisées, scientifiques et financières	248	5	8	3	-20	-7
Activités de service administratif et de soutien	650	13	-32	-5	-4	-1
Santé humaine et action sociale	428	8	-8	-2	33	8
Professions artistiques	32	1	0	0	-7	-18
Autres professions	179	4	42	31	-21	-11

Taux de chômage : Depuis le 1er janvier 2014, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2012-2014) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 174'064 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.

Source : Chiffres fournis par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur <https://www.vs.ch/fr/web/sict/statistiques-et-publications>